

FORMULAIRE DE DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSON

Pour toute installation d'un débit de boissons temporaire dans le cadre de votre manifestation, le présent formulaire de demande d'ouverture doit être obligatoirement renseigné.

DEMANDE A DEPOSER 1 MOIS MINIMUM AVANT L'EVENEMENT

LE DEMANDEUR

Association :
Nom : Prénom :
Fonction :
Adresse :
N° de téléphone :
Mail :@.....

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation pour l'association d'ouvrir un débit de boissons temporaire au(x) lieu(x), jour(s) et heures suivants :

- le (date), de h à h à (lieu), à l'occasion de (événement).

Je souhaite rendre disponible à la vente des boissons appartenant aux **groupes 1 et 3 de la classification officielle des boissons** et m'engage à me conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à l'ouverture des débits de boissons.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Dans l'attente de votre réponse, que j'espère favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à :

Le :

Signature :

Cadre réservé à l'administration

N° de demande : Instructeur :
Date de réception du dossier :

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 2016/679, la collectivité de Plouzané vous informe que les données collectées par le service Vie associative, dans le cadre de ce formulaire, sont utilisées aux seules fins d'assurer le suivi des demandes d'ouverture de débit de boissons. Si votre demande est acceptée, elles permettent la réalisation d'arrêtés municipaux vous autorisant à ouvrir un débit de boissons temporaire. Elles sont communiquées au service Vie associative et à la Police Municipale et sont conservées 10 ans (si la demande fait l'objet d'une facturation). Si votre demande est refusée, les données ne seront pas conservées. En application des articles 15 et suivants du règlement susmentionné, vous pouvez, en vous adressant à la collectivité de Plouzané, bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou d'une limitation du traitement. Pour exercer ces droits, adressez votre demande à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh ou La Cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper. La collectivité ou le délégué à la protection des données sera susceptible de vous demander un justificatif d'identité. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).